

Chapitre 1

LOI DE CRÉDITS POUR 2005-2006 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN) *(Sanctionnée le 22 mars 2005)*

Attendu qu'il appert, du message du commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut et à d'autres fins s'y rattachant, afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2006,

le commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

Crédits supplémentaires

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Montant maximal

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut dépasser 833 209 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2006.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE
SE TERMINANT LE 31 MARS 2006

CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

<u>POSTE</u> <u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Assemblée législative	13 142 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	10 069 000 \$
3.	Finances	48 338 000 \$
4.	Ressources humaines	19 396 000 \$
5.	Justice	54 598 000 \$
6.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	15 636 000 \$
7.	Éducation	174 224 000 \$
8.	Santé et Services sociaux	215 219 000 \$
9.	Environnement	16 128 000 \$
10.	Services communautaires et gouvernementaux	132 155 000 \$
11.	Développement économique et Transports	44 664 000 \$
12.	Société d'habitation du Nunavut	89 640 000 \$
CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN :		<u>833 209 000 \$</u>
TOTAL DES CRÉDITS :		<u>833 209 000 \$</u>